

Bruxelles, le 13 octobre 2022
(OR. en)

13125/22

Dossier interinstitutionnel:
2022/0255(NLE)

AGRI 498
AGRIORG 100
OIV 8

NOTE POINT "A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
N° doc. Cion:	12114/22 + ADD 1-2
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL établissant la position à prendre, au nom de l'Union européenne, en ce qui concerne certaines résolutions devant être votées lors de la 20 ^e assemblée générale de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) <i>- Adoption</i>

1. Le 5 septembre 2022, la Commission a présenté au Conseil une "proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)"¹, en vue de la 20^e assemblée générale qui se tiendra le 4 novembre 2022 au Mexique.
2. Lors de sa réunion du 3 octobre 2022, le Comité spécial Agriculture a approuvé le projet de décision du Conseil.
3. Le Comité spécial Agriculture invite par conséquent le Conseil, lors d'une de ses prochaines sessions:
 - à adopter, en point "A", la décision qui figure dans le document 13105/22;
 - à noter que le Parlement européen sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et que la décision lui sera transmise.

¹ Doc. 12114/22.